

---

## **ESCALADE DES VIOLENCES ET OPÉRATION DE COMMUNICATION**

### **La stratégie de la Préfecture de police de Paris pour le 1<sup>er</sup> mai**

*Rapport d'observation relatif aux opérations de maintien de l'ordre menées  
lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 2023*



« Avec, comme d’habitude, une technique maintenant bien rôdée de désescalade »

Laurent Nuñez, sur LCI le 1<sup>er</sup> mai 2023

## Table des matières

Présentation de l'Observatoire : .....	4
<b>Préambule .....</b>	<b>5</b>
Contexte de la mobilisation.....	5
Mobilisation des équipes d'observation.....	5
Le récit officiel des événements : une entreprise de réécriture.....	6
<b>I. Une stratégie encourageant violences et mises en danger .....</b>	<b>7</b>
A. La mobilisation de la totalité de l'arsenal « sublétalement » .....	7
De nombreux recours aux grenades explosives : une spécificité française.....	7
Une saturation de l'air en gaz lacrymogènes.....	10
Usage des LBD 40 .....	11
B. Violences policières .....	12
<b>II. Interpeller à tout prix : le choix de l'escalade et de la criminalisation</b>	<b>14</b>
A. Escalade des tensions .....	14
Une déstabilisation du dispositif menant au recours aux armes.....	14
Un sentiment d'arbitraire augmentant les tensions .....	14
Le sacrifice de l'apaisement au profit d'une logique d'interpellation.....	15
B. L'objectif d'interpellation, cause et conséquence de la criminalisation des manifestant·e·s .....	17
<b>III. « Policer » l'espace politique.....</b>	<b>18</b>
A. De la confusion à la contrainte et la brutalité gratuite : le panel des stratégies policières de dispersion de la foule le 1er mai.....	18
Un encerclement de la place contraire aux objectifs de dispersion .....	19
Un continuum d'insécurité dans la bouche de métro pour les dernières personnes présentes sur la place.....	22
B. Une criminalisation des manifestations spontanées.....	23
Un discours préfectoral et des pratiques policières tendant à vider les manifestations spontanées de tout contenu politique.....	23
Des manifestations spontanées réduites à des violences urbaines par la préfecture de police.....	25
Le recours à des unités gérant les violences urbaines dans le cadre des manifestations spontanées : l'exemple de la CSI 75 .....	26
<b>IV. Des pratiques policières liées à une stratégie de maîtrise du récit des événements .....</b>	<b>28</b>
A. Maîtriser la communication du 1er mai : l'invitation à accompagner les forces de l'ordre .....	28

B. Des entraves successives à l'observation.....	31
C. La notion de désescalade réduite au statut d'élément de langage pour une communication médiatique.....	34
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>37</b>
Annexe 1 : 15h33, Place Léon Blum .....	38
Annexe 2 : 17h15, place de la Nation.....	40
Annexe 3 : 17h55, Place de la Nation.....	42
Annexe 4 : 17h05, Place des Antilles .....	44
Annexe 5 : 21h19, Place de la Nation (bouche de métro).....	46
Annexe 6 : Extraits de minutiers relatifs aux interpellations.....	49

***Présentation de l'Observatoire :***

L'Observatoire parisien des libertés publiques documente, depuis mai 2019, les pratiques policières de maintien de l'ordre, à partir d'observations menées sur le terrain. Ce travail de documentation a pour but de documenter, d'analyser, et de dénoncer les atteintes aux droits et libertés commises par des personnes exerçant un pouvoir au nom de l'État. Les observations permettent de mettre à jour des fautes de nature à engager la responsabilité individuelle des agents, mais aussi et surtout des atteintes aux droits généralisées, liées aux doctrines et stratégies de maintien de l'ordre choisies par l'État.

# Préambule

## **Contexte de la mobilisation**

Comme chaque année, le 1er mai, fête des travailleur·euse·s, a été célébré par une manifestation à Paris. Particularité de cette année 2023, le 1er mai s'est inscrit dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites.

Cette mobilisation avait été anticipée par les renseignements territoriaux comme «*significative*» avec une «*mouvance contestataire radicale dans son ensemble*<sup>1</sup>». Ces éléments sont venus nourrir un discours justifiant l'ampleur du dispositif annoncé, sans lequel, à en croire le Préfet de police de Paris, «*il n'y aurait pas de 1er mai possible*<sup>2</sup>». Le ministère de l'Intérieur a ainsi annoncé le déploiement de 5000 membres des forces de l'ordre à Paris, assistés par la surveillance par drones au-dessus de la manifestation intersyndicale.

## **Mobilisation des équipes d'observation**

Pour couvrir ce cortège historique, l'Observatoire parisien des libertés publiques a mobilisé trois équipes d'observation : deux équipes pour couvrir la manifestation intersyndicale de République-Nation en journée, et une équipe pour couvrir le quartier Opéra le soir, suite à des appels à y former des cortèges spontanés.

La manifestation intersyndicale du 1<sup>er</sup> mai empruntait deux parcours : le principal, reliant la place de la République à la place de la Nation par le boulevard Voltaire ; le parcours de délestage, allant de la place de la République à la place de la Nation *via* l'avenue de la République, le boulevard de Ménilmontant et l'avenue Philippe Auguste. Les équipes ont suivi le parcours principal. L'observation de la manifestation intersyndicale a duré plus de huit heures.

**Le présent rapport revient en détail sur certains résultats de ces observations. Sauf mention contraire, tous les faits relatés et images utilisées proviennent d'observations directes.**

---

<sup>1</sup> 1ER-MAI: LE RENSEIGNEMENT S'ATTEND À «UNE MOBILISATION HISTORIQUE», «DANS UN ESPRIT VENGEUR», BFMTV [https://www.bfmtv.com/police-justice/1er-mai-les-renseignements-s-attendent-a-une-mobilisation-historique-dans-un-esprit-vengeur\\_AV-202304260599.html](https://www.bfmtv.com/police-justice/1er-mai-les-renseignements-s-attendent-a-une-mobilisation-historique-dans-un-esprit-vengeur_AV-202304260599.html)

<sup>2</sup> Manifestations du 1er Mai : quel sera le dispositif policier pour le cortège parisien? Libération, 30 avril 2023

## ***Le récit officiel des événements : une entreprise de réécriture***

Avant et après la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, le préfet de police de Paris a multiplié les interventions médiatiques pour préparer l'opinion publique puis diffuser le récit officiel des événements. Il a insisté sur deux points : la préfecture de police privilégierait les stratégies de « désescalade », et l'action des forces de l'ordre garantirait la sécurité des manifestant·e·s et la possibilité de manifester.

Considérant les événements observés, le martèlement de ces propos apparaît comme une opération de communication. Les propos du préfet ont consisté à obscurcir les faits et dissimuler les véritables orientations stratégiques mises en application. Celles-ci n'ont pas favorisé l'apaisement des tensions, mais leur exacerbation et leur réitération. Ceci a généré un ensemble de situations de mise en danger des personnes, imputable en tout ou partie aux interventions et aux stratégies policières.

Le rapport montrera que les forces de l'ordre ont abondamment utilisé de leurs armes, et reviendra sur certaines violences policières observées (**partie 1**). Il exposera ensuite qu'elles découlent souvent de stratégies visant à réaliser un maximum d'interpellations (**partie 2**), et de pratiques de contrôle et de quadrillage de l'espace public menant notamment à de nouvelles violences et des situations de confusion (**partie 3**). Enfin, le rapport reviendra sur certaines pratiques policières pouvant être interprétées comme des tentatives de maîtriser, dès le terrain, le récit des événements (**partie 4**).

**La publication du présent rapport a donc été motivée par la nécessité de proposer une version des événements réalisée en toute indépendance, fondée sur l'observation de terrain venant contrebalancer la version officielle des faits.**

# I. Une stratégie encourageant violences et mises en danger

Les équipes mobilisées ont constaté de nombreuses violences. Lors de la manifestation intersyndicale, les forces de l'ordre ont fait usage de la totalité de l'arsenal des armes sublétales, conduisant à une mise en danger des personnes (A). De nombreuses violences policières ont également été observées (B).

## A. La mobilisation de la totalité de l'arsenal « sublétal »

### ***De nombreux recours aux grenades explosives : une spécificité française***

La manifestation du 1<sup>er</sup> mai a donné lieu à de nombreuses situations tendues, avec des affrontements violents. Du début à la fin de la manifestation, les forces de l'ordre ont fait usage de la quasi-totalité de l'arsenal d'armes « sublétales » que l'État français met à leur disposition pour des opérations de maintien de l'ordre, notamment des grenades explosives susceptibles d'occasionner de graves mutilations. Rappelons, à titre préliminaire, qu'un rapport conjoint des inspections générales de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, datant de 2014<sup>3</sup>, présente la France comme la seule démocratie européenne à doter sa police de telles munitions explosives pour des situations de maintien de l'ordre. Cela signifie que, dans des situations similaires<sup>4</sup>, d'autres forces de police européennes interviennent sans utiliser de telles armes, et qu'il n'est donc pas indispensable d'y recourir. Ceci peut, par principe, questionner la possibilité même de satisfaire à l'exigence légale d'« *absolue nécessité*<sup>5</sup> » qui conditionne l'emploi de ces armes.

---

<sup>3</sup> « *L'étude d'exemples pris dans les pays voisins a permis de confirmer la spécificité française, seule nation d'Europe à utiliser des munitions explosives en opération de maintien de l'ordre* », « Rapport relatif à l'emploi des munitions en opérations de maintien de l'ordre », IGPN et IGGN, 13 novembre 2014

<sup>4</sup> Contrairement à une idée trop souvent relayée, les manifestant-e-s ne sont pas plus violent-e-s en France. Voir par exemple Fabien Jobard et Emmanuel Blanchard ; voir la table ronde lors de la commission Fauvergue.

<sup>5</sup> Code de la sécurité intérieure, L.435-1 et R.434-18 et point 3.3 p.27 du Schéma national du maintien de l'ordre : Mise à jour du schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) | Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (interieur.gouv.fr)

Ce 1<sup>er</sup> mai, les forces de l'ordre ont abondamment utilisé les grenades GENL (« grenades à éclats non létaux »), aussi appelées « grenades de désencerclement ». Elles produisent un effet assourdissant<sup>6</sup> et projettent dix-huit morceaux de caoutchouc dans des directions aléatoires à 342 km/h. Même lancées de façon réglementaire (c'est-à-dire, au ras du sol), ces grenades peuvent mutiler : plusieurs manifestant·e·s ont perdu un œil ces dernières années suite à l'explosion de ce type de grenades<sup>7</sup>. Les lancers non-réglementaires sont courants<sup>8</sup> et l'OPLP en a repéré au moins un lors du premier mai : une GENL lancée en cloche explosant à hauteur de tête.



Place de la Nation, 17h55.  
Une GENL (grenade de désencerclement) explose en l'air à hauteur de tête. Ce type de lancer non réglementaire augmente le risque de mutilation voire de décès. (Détail : voir annexe n°3)

Les forces de l'ordre ont aussi utilisé des grenades « assourdissantes » lors de ce 1<sup>er</sup> mai, sans que les équipes d'observations ne puissent à chaque fois distinguer avec certitude de quel modèle il s'agissait, parmi les deux dont sont dotées les forces de l'ordre françaises : les GM2L et les ASSD. Elles produisent un son compris entre 155 et 160 db à 10 mètres, et un effet de souffle suffisamment puissant pour mutiler les manifestant·e·s, dont elles arrachent parfois les mains en explosant à leur contact<sup>9</sup>. Ces grenades produisent aussi des éclats capables de s'enfoncer dans les chairs<sup>10</sup>.

L'un des membres des forces de l'ordre les plus gravement blessés lors de cette manifestation – si ce n'est le plus gravement blessé – l'a d'ailleurs été par l'explosion d'une grenade ASSD lancée en cloche (tir prohibé<sup>11</sup>) par l'un de ses collègues qui lui aurait

---

<sup>6</sup> 144 db à 10 mètres.

<sup>7</sup> Quelques semaines plus tôt, le jeudi 23 mars 2023, un militant Sud Rail a notamment perdu l'usage de son œil suite à un tir de GENL [https://www.bfmtv.com/paris/paris-un-militant-de-sud-rail-tres-grievement-blesse-a-l-oeil-lors-de-la-manifestation-jeudi\\_AD-202303240753.html](https://www.bfmtv.com/paris/paris-un-militant-de-sud-rail-tres-grievement-blesse-a-l-oeil-lors-de-la-manifestation-jeudi_AD-202303240753.html)

<sup>8</sup> 2016-2021. Cinq ans de manifestations disséquées : comment les forces de l'ordre usent des grenades au mépris des règles, Mediapart <https://www.mediapart.fr/journal/france/050721/2016-2021-cinq-ans-de-manifestations-dissequees-comment-les-forces-de-l-ordre-usent-des-grenades-au-mepri>

<sup>9</sup> Voir notamment "Une manifestante mutilée à la main par une grenade à Rouen" Politis, 2023

<sup>10</sup> Sainte-Soline : la grenade GM2L, l'arme de guerre qui déchire les corps, Reporterre <https://reporterre.net/Sainte-Soline-la-grenade-GM2L-l-arme-de-guerre-qui-dechire-les-corps>

<sup>11</sup> Source : Doctrine d'emploi n°233500 et 4585A commune à la gendarmerie et à la police du 27 juillet et 2 août 2017 <https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ200214458.html>

notamment fracturé plusieurs vertèbres<sup>12</sup>. Le gendarme blessé portait pourtant des équipements de protection. Ce constat interroge sur l'utilisation de grenades explosives sur des manifestant·e·s qui ne disposent pas de protections, et la mise en danger que ces armes représentent.

**Laurent Nuñez, dans les hommages qu'il a rendus aux agents blessés à l'occasion de ses interventions médiatiques après la journée du 1er mai, n'a cependant mentionné qu'un seul blessé grave - le policier blessé en raison d'un cocktail molotov - et a totalement occulté celui dont les vertèbres ont été facturées par une grenade.**



Image : Jules Ravel

**Description de la scène par le journal *Libération* :**

« Sur la vidéo, on distingue bien le geste du gendarme, qui tente d'effectuer un tir en cloche. La cuillère, la pièce de métal qui permet le déclenchement de la grenade, part loin dans la zone séparant forces de l'ordre et manifestants. Mais le corps de la grenade, lui, ne suit pas la même trajectoire, et retombe au milieu de quelques gendarmes postés plus avant, se coinçant possiblement entre l'épaule et le casque de l'un d'eux<sup>13</sup>. »

<sup>12</sup>CheckNews Manif du 1er Mai à Paris : un gendarme a-t-il été blessé par l'un de ses collègues avec une grenade ? Libération [https://www.liberation.fr/checknews/manif-du-1er-mai-a-paris-un-gendarme-a-t-il-ete-blesse-par-lun-de-ses-collegues-avec-une-grenade-20230503\\_3CUCQ5QMVRCAAXU5TC5YWQHFQ/](https://www.liberation.fr/checknews/manif-du-1er-mai-a-paris-un-gendarme-a-t-il-ete-blesse-par-lun-de-ses-collegues-avec-une-grenade-20230503_3CUCQ5QMVRCAAXU5TC5YWQHFQ/)

<sup>13</sup>[https://www.liberation.fr/checknews/manif-du-1er-mai-a-paris-un-gendarme-a-t-il-ete-blesse-par-lun-de-ses-collegues-avec-une-grenade-20230503\\_3CUCQ5QMVRCAAXU5TC5YWQHFQ/?redirected=1](https://www.liberation.fr/checknews/manif-du-1er-mai-a-paris-un-gendarme-a-t-il-ete-blesse-par-lun-de-ses-collegues-avec-une-grenade-20230503_3CUCQ5QMVRCAAXU5TC5YWQHFQ/?redirected=1)

### **Une communication préfectorale occultant l'existence d'un cas de blessure grave parmi les gendarmes**

BFMTV, le 2 mai 2023 : seul le cas du policier brûlé est spécifiquement mentionné par le préfet<sup>14</sup>.

France Info, le 2 mai 2023 : Laurent Nuñez affirme : « Parmi ces trente-et-une personnes conduites à l'hôpital, il y a un blessé grave, c'est lui [le policier brûlé]<sup>15</sup> ».

CNEWS, le 3 mai 2023 : le Préfet de police indique « 295 [FDO blessées] à Paris, dont un très grave<sup>16</sup> ».

### ***Une saturation de l'air en gaz lacrymogènes***

Les grenades les plus utilisées par les forces de l'ordre ont été, comme souvent, les grenades lacrymogènes fumigènes, qui n'explorent pas mais libèrent des gaz, provoquant instantanément des douleurs au visage et aux voies respiratoires.



À 16h57, alors qu'un blessé était pris en charge par un street medic pour une blessure au crâne et une autre à la jambe, deux salves de grenades lacrymogènes ont été tirées au niveau du cordon de sécurité formé autour par des manifestant-e-s. Les medics et les blessé-e-s étaient sous les gaz.

<sup>14</sup>[https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-Nuñez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05\\_VN-202305020932.html](https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-Nuñez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05_VN-202305020932.html)

<sup>15</sup><https://twitter.com/franceinfo/status/1653288219230851074?s=20>

<sup>16</sup><https://www.dailymotion.com/video/x8km11d>

Lorsque les gaz lacrymogènes sont employés, ils touchent l'ensemble des personnes se situant dans la zone, qu'elles aient commis des infractions ou non. Ces éléments vont à l'encontre d'un usage nécessaire et proportionné de la force.

La place de la Nation s'est retrouvée de nombreuses fois saturée de gaz lacrymogène, affectant toutes les personnes présentes, même celles qui souhaitaient uniquement quitter les lieux (*voir partie III*). Les observations sur la place ont révélé une utilisation massive et répétée des grenades lacrymogènes, notamment avec des lanceurs multicoups, qui permettent de lancer jusqu'à six grenades en quatre secondes dans la même zone. Cette utilisation fait rapidement augmenter la concentration de gaz dans l'air pouvant engendrer de graves difficultés respiratoires et des malaises.

### **Usage des LBD 40**

Les forces de l'ordre ont utilisé à plusieurs reprises des LBD (lanceurs de balles de défense). Cette arme, potentiellement létale, a déjà entraîné de nombreuses mutilations et blessures graves, notamment pendant le mouvement des gilets jaunes.

En plus des tirs, certaines utilisation des LBD conduisent à terroriser les personnes présentes, comme dans cette scène :



A 18h03, à l'angle du passage du Trône et de la place des Antilles, une BRAV-M qui s'était engagée dans le passage du Trône revient vers la place. Trois ou quatre projectiles sont lancés dans sa direction. **Un agent de la BRAV-M pointe son LBD à hauteur de tête, vers des personnes qui ne représentent aucune menace** (notamment l'équipe d'observation). Les personnes visées, paniquées, crient vers l'agent pour qu'il cesse de les viser ainsi.

Les **tirs de LBD vers la tête sont proscrits** car ils peuvent occasionner des blessures graves aux conséquences irréversibles, telle la perte d'un œil, voire être létaux.

## B. Violences policières

Les équipes d'observation ont été témoins de plusieurs actes de violence manifestement illégale, voire complètement gratuite, de la part des forces de l'ordre. En dehors des atteintes physiques et psychologiques qu'elles représentent, ces violences alimentent un climat de peur, qui dissuade les manifestant·e·s d'exercer leur droit.



*15h34, Place Léon Blum. Un CRS s'arrête dans sa charge pour porter un coup de matraque à un homme qui semble agenouillé, les mains sur la tête. Détail de la scène : voir Annexe n°3.*

En se conduisant ainsi vis-à-vis des personnes qui manifestent ou qui, parfois, ne font que passer, la police crée les conditions de son propre rejet par la population. En traitant les manifestant·e·s comme des ennemi·e·s<sup>17</sup> - plutôt que comme des personnes dont elles garantissent l'exercice de leur droit à manifester - les forces de l'ordre prennent inévitablement le risque de se faire des ennemi·e·s. Les pratiques policières observées participent non seulement à l'escalade des violences pendant la manifestation, mais aussi celle de la conflictualité à plus long terme. Elles alimentent une logique durable d'affrontement politique entre deux « camps », source de nouvelles tensions et violences à l'avenir.

Face aux faits de violences policières, les autorités invoquent souvent le « contexte » pour justifier les fautes commises par les agent·e·s. Cependant, les forces de l'ordre disposent d'un cadre législatif prévu pour leur permettre de réagir à toute situation, aussi dégradée qu'elle soit, sans transgresser la loi. Le fait que certain·e·s personnes adoptent des stratégies offensives lors des mobilisations sociales ne justifie donc en rien les violences gratuites commises par des membres des forces de l'ordre, ou le fait qu'elles utilisent la force voire leurs armes en violation des principes de nécessité et proportionnalité.

<sup>17</sup> Voir notre précédent travail sur la désignation des manifestant·e·s comme des ennemi·e·s : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/03/Nasse-PARTIE-IV-Manifestants-ennemis.pdf>



*19H23 , Place de la Nation. Un manifestant est poussé puis matraqué au sol par trois membres d'une compagnie d'intervention.*

**Ces faits de violence ne peuvent d'ailleurs être considérés uniquement comme des débordements individuels : les stratégies de maintien de l'ordre choisies par la hiérarchie encouragent l'apparition de ces situations.**

Les violences policières observées sont commises dans le cadre de l'application de doctrines dangereuses, qui conduisent à l'escalade des tensions à court et long terme et augmentent leur niveau de part et d'autre, menant inévitablement et de manière prévisible à plus de violences.

## II. Interpeller à tout prix : le choix de l'escalade et de la criminalisation

Considérant les observations, la stratégie de maintien de l'ordre du 1er mai semblait guidée par des objectifs d'interpellation appliquée tout particulièrement à l'arrivée Place de la Nation. Elle a nécessité une multiplication des charges, chacune visant à fondre sur une personne pour essayer de l'arrêter et l'extraire. **(Voir les extraits de minutiers relatifs aux interpellations en Annexe 6).**

Ce mode d'intervention pose plusieurs problèmes : une escalade des tensions (A) et une criminalisation des manifestant·e·s (B).

### A. Escalade des tensions

#### ***Une déstabilisation du dispositif menant au recours aux armes***

La pénétration rapide dans la foule d'unités de forces de l'ordre conduit systématiquement à augmenter le niveau des tensions. En quittant les zones qu'elles occupent pour intervenir au milieu des manifestant·e·s, les forces de l'ordre se mettent dans des positions moins sûres, où les agent·e·s peuvent se sentir encerclé·e·s, ce qui augmente leur propension à faire usage de la force et de leurs armes. Cela a notamment été le cas avec l'usage systématique de grenades lacrymogènes lors de manœuvres de repli.

A 19H45, place de la Nation, des agents de la BRAV-M chargent et renversent un manifestant alors que la situation était calme. La manœuvre est illisible et entraîne une charge d'une ligne de gendarmes mobiles.

Ce mode d'action conduit de plus les forces de l'ordre à déstabiliser leurs propres dispositifs. Elles doivent souvent intervenir en soutien les unes aux autres : lorsqu'un groupe d'agent·e·s se trouve esseulé au sein des manifestant·e·s, d'autres forces de l'ordre quittent leurs positions pour leur porter secours. Des unités disparates se sont ainsi plusieurs fois trouvées ensemble loin de leurs positions initiales, intervenant de manière non coordonnée pour se prêter soutien. Ceci donnait lieu à des situations tendues, confuses et dangereuses. **Voir les observations en annexes 1, 2 et 4.**

#### ***Un sentiment d'arbitraire augmentant les tensions***

La tension est par ailleurs exacerbée par des interpellations qui donnent généralement une impression d'arbitraire. Cette impression peut générer une solidarité des

manifestant·e·s avec les personnes interpellées, et donc potentiellement une animosité à l'égard des agent·e·s procédant aux interpellations<sup>18</sup>.

Ceci peut à nouveau accentuer le sentiment d'insécurité des agent·e·s, voire faire peser sur ces dernier·es une insécurité réelle, ce qui augmente encore la probabilité d'un recours à la force. C'est l'une des raisons pour lesquelles la place de la Nation était continuellement imprégnée de gaz lacrymogènes, avec des scènes d'affrontements au cours desquelles retentissaient incessamment des explosions de grenades.

### ***Le sacrifice de l'apaisement au profit d'une logique d'interpellation***

En procédant ainsi à de nombreuses interpellations, les forces de l'ordre nourrissent un cercle vicieux de la tension : chaque interpellation produit des situations conflictuelles, qui fournissent à leur tour le motif des interpellations suivantes.

La doctrine de l'interpellation est donc une doctrine qui admet de sacrifier l'apaisement et le retour au calme au profit de la répression et de la production de résultats chiffrés. Les institutions policières en font régulièrement un outil de communication, notamment lors des journées de manifestation. Cette judiciarisation est renforcée par les circulaires du Garde des Sceaux, M. Dupont-Moretti, qui indique que « *l'action des parquets doit s'inscrire, en coordination avec les forces de l'ordre, le plus en amont possible<sup>19</sup>* ».

17h18, Place de la Nation. Après une course vers le centre de la place suivie d'une interpellation, la CI utilise une GENL dans son repli vers l'avenue de Bouvines.

(Détail des faits : voir Annexe n°2)



<sup>18</sup> Voir Olivier Fillieule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre*, p.195 (voir citation p. de ce rapport)

<sup>19</sup> Circulaire relative au traitement des infractions commises en lien avec des groupements violents lors des manifestations, 04/06/2021

Pour multiplier les interpellations, la hiérarchie accepte de mettre en danger les personnes qui se trouvent à proximité des interventions, mais aussi les fonctionnaires qu'elle a sous son autorité. Cette doctrine va à l'encontre du discours de l'institution selon lequel elle s'inquiète de l'intégrité physique de ses fonctionnaires.

**Ce n'est donc pas la recherche de l'intérêt public qui prime dans cette doctrine, mais des considérations propres aux institutions policières et au pouvoir exécutif : la logique du chiffre et, peut-être celle des représailles.**



*Place de la Nation, 17H53. Interpellation d'une personne sans raison apparente. Le commissaire présent avec les gendarmes leur avait donné des indications en désignant certains endroits de la place avec sa matraque, mais il n'avait jamais pointé vers la personne interpellée.*

### **L'objectif d'interpellations au regard des stratégies européennes de désescalade.**

Dans l'article « Un splendide isolement », Olivier Fillieule et Fabien Jobard présentent les stratégies de désescalade en maintien de l'ordre, telles qu'elles ont été théorisées et expérimentées dans différents pays européens. La France est selon eux restée en dehors de ce mouvement. À propos des interpellations, les auteurs écrivent :

*« En France [...] la technique [du recours à des agent-e-s d'interpellation] est employée aux fins de multiplier les interpellations et les déferrements (le procureur de la République dispose désormais de bureaux mobiles aux abords des sites de manifestation). La judiciarisation accrue du maintien de l'ordre s'inscrit dans la dynamique moderne de répression judiciaire comme indicateur de l'efficacité politique, la « politique du chiffre » tant décriée. Les forces de police se multiplient en autant d'occasions de confrontations en corps à corps, avec les dérapages que cela entraîne, toujours susceptibles de produire l'effet que l'on cherche précisément à éviter ailleurs en Europe : le retournement de la foule et sa solidarisation avec les éléments les plus radicaux. »*

## B. L'objectif d'interpellation, cause et conséquence de la criminalisation des manifestant·e·s

Cette doctrine tournée vers les interpellations contribue aussi à criminaliser et réprimer les manifestant·e·s, et à faire peser sur eux un risque qui vient s'ajouter à celui des armes employées.

Les interpellations semblent souvent aléatoires et arbitraires. Cette impression sur le terrain est confirmée par l'absence de suites dans la plupart des cas, dont témoigne la très faible proportion d'interpellé·e·s poursuivi·e·s : le 1er mai, près de trois quarts des interpellations n'ont pas débouché sur des poursuites.

De plus, l'absence de poursuites ou de condamnation d'une personne après son arrestation ne signifie pas qu'elle en ressort indemne : la garde à vue qui fait suite à l'interpellation est une privation de liberté qui peut durer jusqu'à 48 heures. Les poursuites, même lorsqu'elles ne donnent pas lieu à une condamnation, mobilisent le temps, l'énergie, les moyens financiers des personnes. Les gardes à vue et les poursuites sont donc déjà, en tant que telles, une forme de peine infligée aux personnes qui les subissent. Elles sont susceptibles de les choquer, les épuiser, et les dissuader de revenir manifester et exercer leurs droits.

En orientant les pratiques de maintien de l'ordre autour de l'objectif d'interpeller, la Préfecture de police de Paris n'a pas suivi, contrairement aux propos de Laurent Nuñez, une stratégie de désescalade.

**Sacrifiant l'apaisement et la sécurité des personnes, qu'avait l'institution policière à gagner ? Le très faible nombre de poursuites écarte l'hypothèse des enjeux judiciaires. Nos recherches mènent plutôt à s'inquiéter d'un objectif de communication.** Le prédécesseur de Laurent Nuñez, Didier Lallement, affirmait à ce propos que la communication était au cœur des stratégies de maintien de l'ordre : « *Les interpellations, ou, plus exactement, la nécessité d'en faire, conditionne dorénavant la pratique du maintien de l'ordre [...]. Écoutez la communication gouvernementale : elle est toujours fondée sur le nombre d'interpellés* ». Didier Lallement poursuit en reconnaissant que cette exigence « *entraîne aussi plus de complications sur le terrain* »<sup>20</sup>. Le 1er mai semble en avoir été l'illustration.

Les orientations du maintien de l'ordre apparaissent donc comme déterminées par des préoccupations de communication gouvernementale. La communication du nombre d'interpellé·e·s vient de plus nourrir des discours justifiants, pour le futur, de nouveaux dispositifs sécuritaires disproportionnés.

---

<sup>20</sup> *L'ordre nécessaire*, Didier Lallement, 2022.

### III. « Policer » l'espace politique

L'objectif de disperser les manifestant·e·s dans l'espace public a engendré des usages disproportionnés de la force, dans des opérations de maintien de l'ordre confuses et contradictoires (A). Ceci a également été constaté dans le cadre des appels à former des manifestations spontanées dans le quartier Opéra dans la soirée : l'espace public a été quadrillé par les forces de l'ordre, empêchant les personnes de se réunir, par peur d'être interpellées (B).

#### A. De la confusion à la contrainte et la brutalité gratuite : le panel des stratégies policières de dispersion de la foule le 1er mai

Lors de ses nombreuses interventions médiatiques au lendemain du 1er mai, le préfet de police a brandi l'idée selon laquelle les pratiques policières visaient à opérer une rapide dispersion pour garantir la sécurité des manifestant·e·s et l'arrivée sereine des cortèges syndicaux.

**Récit officiel de l'arrivée des cortèges place de la Nation** (interview de Laurent Nuñez par Yves Calvi sur BFMTV le 2 mai<sup>21</sup>)

**Laurent Nuñez :** *Souvent [les black blocs] se dispersent au point d'arrivée. Et là ils ont attendu les forces de l'ordre, qui évidemment, ont répondu de manière proportionnée, et les ont dispersés très rapidement. Pourquoi ils (sic) les ont dispersés très rapidement ? Il faut le rappeler à tous vos téléspectateurs : si on ne disperse pas les black blocs sur la Nation, le cortège, les deux cortèges syndicaux, n'arrivent jamais à leur terme. Or, encore une fois, et ça on le doit évidemment à l'engagement de nos forces de sécurité intérieure, les deux cortèges syndicaux de la manif intersyndicale du 1er mai sont arrivés à bon port sans incident, grâce à nos forces de l'ordre.*

**Yves Calvi :** *Vous êtes en train de nous dire : la police protège les manifestants ?*

**Laurent Nuñez :** *Mais j'espère que personne n'en doute !*

**Ce récit ne correspond pas à nos observations.** D'une part, la représentation binaire des cortèges – black bloc et cortèges syndicaux - est bien trop simpliste pour refléter de

<sup>21</sup>[https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-nuñez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05\\_VN-202305020932.html](https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-nuñez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05_VN-202305020932.html)

manière adéquate la composition réelle des manifestations. D'autre part, et surtout, nos observations établissent que l'intervention policière, loin d'être très « rapide » sur la place de la Nation, a été continue pendant au moins quatre heures, avec usage de la force permanent et indiscriminé (*voir parties précédentes*).

Enfin, **nos observations montrent que, loin de protéger les manifestant·e·s, les dispositifs policiers de dispersion les ont mis en danger**. Sur une place de la Nation devenue dangereuse à cause des conflits violents<sup>22</sup> qui s'y déroulaient sans interruption (largement entretenus par les stratégies policières – *voir partie II et annexes*), les manifestant·e·s ou simples passant·e·s ne pouvaient aisément quitter les lieux. La plupart des voies étaient en effet barrées par les forces de l'ordre, contraignant les personnes à partir en quête des issues ouvertes, sur une place de 250 mètres de diamètre. Dans la soirée, les forces de l'ordre ont même poussé au bouclier un groupe de personnes qui n'étaient pas agressives dans les escaliers d'une bouche de métro pour les contraindre à cesser leur manifestation.

### ***Un encerclement de la place contraire aux objectifs de dispersion***

Selon le préfet de police, « [*l'*]objectif est tout de même d'accélérer la dispersion et de ne pas laisser un groupe se constituer avec des velléités violentes<sup>23</sup> ». Pourtant, à l'arrivée de la manifestation sur la place de la Nation, la plupart des issues étaient fermées. Durant plus de quatre heures, les forces de l'ordre y ont fait usage de la force de manière continue.

Les équipes d'observation ont constaté cette confusion en testant plusieurs itinéraires à partir de 17h :

#### **Equipe 1**

À 17H13, l'avenue Dorian est fermée par des gendarmes mobiles qui indiquent qu'il faut sortir par Cours de Vincennes, presque à l'opposé de la place. Les rues suivantes, rue Jaucourt et rue d'Eglantine, sont effectivement fermées.

À 17H23, Cours de Vincennes, l'équipe constate que les CRS ferment également le Boulevard Picpus, indiquant qu'il fallait sortir par le métro Picpus ou en poursuivant par le cours de Vincennes. Un CRS note lui-même que cette sortie risque

#### **Equipe 2**

À 17h02, l'équipe arrive vers la place de la Nation par le boulevard Voltaire et constate, de loin, qu'un canon à eau est utilisé sur la place et que des bruits de grenades retentissent.

En approchant de la place à 17h05, l'équipe note : *Situation très confuse, beaucoup de gaz lacrymogènes, de gens qui pleurent. Quitter les lieux semble difficile, les rues adjacentes ont l'air bloquées.*

À 17h46, boulevard de Picpus, les forces de l'ordre ferment l'accès. Un agent

---

<sup>22</sup> Voir partie II.

<sup>23</sup> Audition à l'Assemblée nationale, préc.

d'être compliquée, en raison des gaz lacrymogènes et des affrontements.

À 17H30, Cours de Vincennes, les CRS forment un barrage filtrant, conditionnant la sortie des manifestant·e·s au retrait de tout insigne syndical ou politique, pratique pourtant illégale et incompatible avec la liberté d'expression<sup>24</sup>. Le couloir pour passer est toujours mince – à gauche, le passage se fait une personne à la fois, entre un CRS et un camion – à droite, la sortie peut se faire à plusieurs personnes, mais de manière intermittente, au milieu d'un groupe de CRS.

À 19h44, selon une commissaire CI, la sortie est par le boulevard Diderot ou le boulevard St Antoine.

À 19h47, le centre de la place est sous le gaz.

À 19H52, le boulevard Saint Antoine est fermé par une CI. Selon elle, la sortie se fait uniquement par le boulevard Voltaire.

À 20h25, un appel à dispersion par la rue Favre d'Eglantine est émis au mégaphone.

indique au mégaphone qu'une sortie est possible par le cours de Vincennes.

Quelques minutes plus tard, l'équipe constate que, contrairement à ce qui est indiqué au mégaphone, le cours de Vincennes n'est pas la seule issue possible : à 17h53, il est possible de sortir par le boulevard de Charonne.

Entre 19h18 et 19h26, l'équipe constate que les forces de l'ordre progressent depuis le cours de Vincennes vers le centre de la place, et donnent l'impression qu'elles vont resserrer l'encerclement.

À 19h28, l'avenue de Bel-Air et la rue Fabre d'Eglantine sont fermées par les forces de l'ordre. Rue Fabre d'Eglantine, les gendarmes indiquent qu'à leur connaissance, la sortie n'est possible que par le cours de Vincennes. Pourtant, l'équipe constate à 19h30 que les gendarmes en ligne rue Jaucourt laissent les personnes sortir.

À 19h35, il est impossible de sortir par la rue du Faubourg Saint-Antoine. A 19h36, les forces de l'ordre laissent les personnes repartir par le boulevard Voltaire, en imposant des inspections visuelles de sacs à dos à certaines d'entre elles, choisies de manière aléatoire ou discrétionnaire par les forces de l'ordre.

À 19h47, la place s'est largement vidée, et beaucoup de sorties semblent possibles. La situation sur la place s'est largement calmée, et restera calme. Cela n'empêchera pas les forces de l'ordre, après une vague de refoulement en plusieurs temps en direction de la rue Jaucourt entre 20h et 20h40, de pousser puis brutaliser les dernier·ère·s manifestant·e·s dans une bouche de métro à partir de 21h10 (voir pages suivantes).

---

<sup>24</sup> Voir point droit de l'Observatoire parisien des libertés publiques du 23/09/2021 : « Badges – autocollants : Illégalité de la demande de retrait pour sortir de la manifestation » (<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2022/05/POINT-DROIT-badges-et-logos-sortie-de-manif.pdf>)



Les équipes ont ainsi constaté que les sorties étaient rares et n'étaient pas clairement indiquées. Les manifestant-e-s qui ont cherché à partir de la place ont été continuellement repoussé-e-s vers d'autres sorties, engendrant une situation de confusion. Une équipe a notamment observé un manifestant alertant à propos du fait que les manifestant-e-s étaient bloqué-e-s et qu'ils ne pouvaient pas sortir de la place se faire repousser physiquement des CRS. **Ainsi, même les personnes cherchant à quitter la place et à se disperser ont été entravé-e-s par le dispositif.**

Outre la confusion liée au fait que les membres des forces de l'ordre encerclant la place étaient incapables de donner des informations fiables à propos des voies de sortie ouvertes, le simple fait d'imposer certaines issues plutôt que d'autres revient, sur une place aux telles dimensions, à exercer une contrainte qui peut se révéler dissuasive en vue de mobilisations ultérieures. Il faut ici penser notamment aux publics les plus fragiles, dont l'accès aux manifestations devrait être facilité par les services de l'Etat, et qui se sont vus imposer des trajets de plusieurs centaines de mètres vers l'est de Paris pour quitter la manifestation, après avoir dû, la plupart du temps, traverser toute la place.

De plus, l'air de la place de la Nation a été saturé de gaz lacrymogènes tout au long de cet exercice de recherche de sorties. Les personnes qui souhaitent partir étaient ainsi contraintes de traverser des zones imprégnées de gaz. Ce dispositif a ainsi mis des manifestant-e-s en danger alors qu'ils cherchent à quitter les lieux.

## ***Un continuum d'insécurité dans la bouche de métro pour les dernières personnes présentes sur la place***



*À partir de 21h08, les gendarmes poussent les manifestant·e·s dans la bouche de métro, où des agent·e·s de la sûreté RATP et des policier·e·s prennent le relai des opérations, en utilisant des chiens, des matraques et des gaz lacrymogènes.*

***Détail de la scène : voir annexe n°5***

À 21h08, les forces de l'ordre encerclant les dernières personnes présentes sur la place avaient fermé l'accès à la rue Jaucourt, dernière issue restante aux abords de la Place. L'escalier de la bouche de métro était alors la dernière voie possible pour quitter les lieux. Les gendarmes mobiles ont encouragé les manifestant·e·s à l'emprunter, puis les ont poussé·e·s vers les escaliers avant de les pousser, vers 21h19, dans les escaliers. En bas des escaliers, dans la station, derrière les tourniquets, quelques policier·e·s étaient positionné·e·s avec un groupe d'agent·e·s de la RATP sûreté, dont une brigade cynophile. Au-delà des tourniquets, ce sont ces agent·e·s qui ont agi en relais des unités de maintien de l'ordre pour forcer les personnes à quitter les lieux. À cet effet, des coups de matraques ont été assénés et la gazeuse à main employée à bout portant. Les chiens, qui aboyaient et se dressaient sur leurs pattes arrière, terrorisaient les manifestant·e·s. Les personnes ont finalement été forcées de partir par la ligne 1 du métro.

Ces conditions, dangereuses et choquantes, ont provoqué le malaise d'une personne, qui, 15 minutes après l'utilisation des gaz lacrymogènes, ne pouvait toujours pas se relever ni ouvrir les yeux.

**Cette scène de violence de la part des forces de sécurité présentes était manifestement disproportionnée.**

### **Gendarmerie, police, RATP : le « continuum de sécurité » dans ses œuvres**

Le « continuum de sécurité »<sup>25</sup> est une doctrine visant à permettre à aux forces de police nationale de déléguer certaines de leurs missions à d'autres institutions voire agences de sécurité. On peut considérer que c'est sa mise en œuvre qui a été observée lors de la manifestation du 1er mai : le groupe de sécurité de la RATP a employé la force et certaines armes, pour prendre le relai d'une opération de maintien de l'ordre qui visait à contraindre un groupe de personnes pacifiques à cesser leur rassemblement et à quitter les lieux, en toute illégalité. En effet, seules les forces de l'ordre peuvent recevoir des missions de maintien de l'ordre<sup>26</sup>.

## **B. Une criminalisation des manifestations spontanées**

### ***Un discours préfectoral et des pratiques policières tendant à vider les manifestations spontanées de tout contenu politique***

En raison d'appels à former des cortèges spontanés le soir du 1<sup>er</sup> mai dans le quartier d'Opéra, les forces de l'ordre ont entièrement quadrillé le secteur. Aux abords de la Place de l'Opéra, une vingtaine de camions de CRS et de gendarmes se tenaient dans les rues adjacentes.

Peu de manifestant·e·s se trouvaient sur la place. Toutes les personnes qui restaient dans le secteur sans circuler étaient contrôlées par les forces de l'ordre, qui confisquaient tout ce qui pouvait s'apparenter à du matériel de protection. Selon elles, un arrêté prohibait le port de matériel de protection dans le secteur<sup>27</sup>. Le tribunal administratif de Paris a pourtant jugé le 1er avril 2023 que « l'interdiction de porter des équipements de protection ne paraît pas [...] nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public ». La question de la nécessité d'un tel arrêté se pose également pour le soir du 1er mai.

Les contrôles effectués plus largement dans le secteur d'Opéra ont visé toutes les personnes circulant sur le secteur. Des journalistes, des passant·e·s, des touristes, ont fait

---

<sup>25</sup> Pour une présentation plus détaillée de ce concept, voir notre note d'observation de novembre 2022 : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2022/11/Paris-2022-obs-du-3-novembre-Vigiles-et-continuum-de-securite.pdf>

<sup>26</sup> L'article 12 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 réserve certaines missions à la « force publique ».

<sup>27</sup> Si cet arrêté a été pris, il n'a pas été publié au recueil des actes administratifs. La question de son opposabilité est posée.

l'objet de fouilles. Les forces de l'ordre semblaient à la recherche d'éléments prouvant que les personnes étaient présentes pour manifester et les distinguer d'habitant·e·s, touristes ou passant·e·s.

Le quadrillage du quartier Opéra observé par l'équipe d'observation du soir porte déjà en lui-même un effet dissuasif portant atteinte à la liberté de manifester, en plein mouvement social. L'importance du dispositif, et les fouilles répétées sur le secteur, conduisaient les personnes à abandonner l'idée de se rassembler.

Cette stratégie policière est l'expression d'une doctrine du ministère de l'intérieur qui consiste criminaliser les manifestations, et d'autant plus les cortèges spontanés, qui se sont multipliés en France depuis le 16 mars, date du recours à l'article 49-3 sur le vote de la réforme des retraites. Gérald Darmanin déclarait notamment le 21 mars 2023 qu'« être dans une manifestation non-déclarée est un délit, qui mérite une interpellation ». De la même manière, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, Laurent Nuñez, Préfet de police de Paris, déclare à propos des manifestations spontanées « à titre personnel je ne considère pas que ce sont des manifestations, je vous le dis comme préfet de police, je suis très clair, ce ne sont pas des manifestations<sup>28</sup> ». Cette criminalisation s'est traduite par de nombreuses interpellations qui n'ont finalement abouti qu'à très peu de poursuites<sup>29</sup>.

Pourtant, ainsi que le rappelle le [point droit](#) de l'Observatoire parisien des libertés publiques du 22 mars 2023, la participation à une manifestation, même si elle n'est pas déclarée, n'est pas une infraction : c'est l'exercice d'une liberté<sup>30</sup>.

Si l'organisation d'une manifestation non-déclarée constitue un délit, la seule participation à une manifestation découle d'un droit fondamental et ne saurait faire l'objet d'une infraction. Le préfet de police et le ministre de l'intérieur trahissent le droit en affirmant l'inverse. Ces déclarations ont pour objectif de dissuader les participant·e·s et légitimer la répression, là où le maintien de l'ordre devrait avoir pour objectif de sécuriser la manifestation<sup>31</sup>.

---

<sup>28</sup>Audition de Laurent Nuñez, Préfet de police de Paris, et Jérôme Foucaud, directeur de l'ordre public et de la circulation, Assemblée nationale, 1<sup>er</sup> juin 2023, « ORGANISATION DES GROUPUSCULES VIOLENTS EN MANIFESTATIONS : M. LAURENT NUÑEZ, PRÉFET DE POLICE DE PARIS, M. JÉRÔME FOUCAUD, DIRECTEUR DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION. »

<sup>29</sup> L'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social, Syndicat de la magistrature, mars 2023 <https://www.syndicat-magistrature.fr/notre-action/defense-des-libertes/atteintes-a-l-action-syndicale-et-au-mouvement-social/2571-l-autorite-judiciaire-n-est-pas-au-service-de-la-repression-du-mouvement-social.html>

<sup>30</sup> Point droit du 22 mars 2023, Manifester n'est pas une infraction : C'est l'exercice d'une liberté ! (<https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2023/03/Manifestation-spontanee-pas-dinfraction-mars-2023.pdf>)

<sup>31</sup> La Cour européenne des droits de l'Homme juge en effet que « les autorités ont le devoir de prendre les mesures nécessaires afin de garantir le bon déroulement de toute manifestation légale et la sécurité de tous les citoyens. » (Oya Ataman c. Turquie, 5 décembre 2006, n°74552/01 § 35 ; Gün et autres c. Turquie, 18 juin 2013,

## ***Des manifestations spontanées réduites à des violences urbaines par la préfecture de police***

Un cortège spontané s'est finalement formé aux abords d'Opéra peu avant 21 heures. Il a rapidement été stoppé par les forces de l'ordre présentes.

Les manifestations spontanées rendent difficile voire impossible la distinction entre manifestant·e·s et non-manifestant·e·s dans l'espace public. Pour empêcher la formation de cortèges, une recherche des manifestant·e·s a alors été entamée, avec des gendarmes mobiles qui couraient à travers les rues. Les contrôles répétés des forces de l'ordre ont donc parfois visé aussi des personnes non-manifestantes. Toujours dans cette logique, la BRAV-M a été observée à 20h57 scrutant un groupe de personnes pendant plusieurs minutes, afin de déterminer si des manifestant·e·s se trouvaient parmi elles.

Ces comportements de traque et d'inquisition sont encore une fois l'illustration d'un traitement des manifestations spontanées comme des infractions, des violences urbaines. Ce positionnement est d'ailleurs précisément indiqué par Laurent Nuñez lors de son audition à l'Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

*« À titre personnel je ne considère pas que ce sont des manifestations, je vous le dis comme préfet de police, je suis très clair, ce ne sont pas des manifestations, elles ne sont pas déclarées, ce sont des cortèges sauvages qui ne visent qu'à une chose : commettre des exactions, brûler des poubelles, on n'est pas dans la revendication classique, de mon point de vue on entre plus dans des phénomènes de violences urbaines qui imposent à nos effectifs beaucoup de réactivité pour intervenir très vite et empêcher ces auteurs de trouble de commettre des exactions<sup>32</sup> ».*

**Les manifestations spontanées sont considérées comme des scènes de violences urbaines avant même d'avoir pu commencer.**

---

n°8029/07, §35). À cet égard, elle précise qu'il « est important que des mesures de sécurité préventives, telles que l'envoi de secours d'urgence sur les lieux des réunions ou manifestations, soient prises afin de garantir le bon déroulement des événements de ce type, qu'ils soient de nature politique, culturelle, ou autre », même si la manifestation était illégale (Gün et autres c. Turquie, op. Cit. §39)

<sup>32</sup> Audition de Laurent Nuñez et Jérôme Foucaud, préc.

## ***Le recours à des unités gérant les violences urbaines dans le cadre des manifestations spontanées : l'exemple de la CSI 75***

La doctrine légitimant la répression des manifestations spontanées permet également de mobiliser des unités qui ne sont pas formées au maintien de l'ordre. C'est notamment le cas de la CSI 75, intervenue à de multiples reprises sur les cortèges spontanés. Les CSI (compagnies de sécurisation et d'intervention) ont des missions très diverses, mais « *sont principalement employées dans les violences urbaines et le rétablissement de l'ordre et moins dans le maintien de l'ordre*<sup>33</sup> ». Le recours à la CSI 75 s'inscrit donc peut-être dans cette disqualification des manifestations et d'une dépolitisation des manifestations spontanées par la hiérarchie policière.

Au-delà du symbole, les observations des derniers mois avaient déjà relevé des interventions violentes de la part de la CSI, allant de la provocation verbale aux agressions physiques injustifiées<sup>34</sup>.

Le soir du 1<sup>er</sup> mai, à 21h35, dans la rue de la grange batelière, la CSI 75 a effectué une charge sur un groupe de personnes, qui ne présentait aucun signe d'agressivité, ni aucun signe d'appartenance à un cortège spontané. Des coups de matraque ont été assénés à hauteur de tête sur le groupe, et ont ouvert le crâne de deux personnes. Les agents se sont ensuite retirés en laissant les personnes blessées où elles se trouvaient.

Fondre sur les personnes, leur donner des coups de matraques puis se retirer sans aucune tentative ou recherche d'interpellation s'apparente à une manœuvre punitive sur un groupe de personnes qui ne commettait pas d'infraction. L'usage de la force était illégal puisqu'il n'était ni nécessaire, ni proportionné. Asséner des coups de matraque délibérément à hauteur de tête est un acte mettant gravement en danger les personnes.

À 21H42, sur le boulevard Haussmann, la CSI 75 a été observée en train d'interpeller un groupe de personnes. Un brigadier-chef est venu spontanément expliquer à l'équipe d'observation la mission de la CSI 75, leur confirmant qu'elle concerne la gestion des violences urbaines plutôt que le maintien de l'ordre.

*Brigadier-chef de la CSI75 : « nous, on est des unités extérieures à cette zone-là, extérieures à la manifestation, on est là pour prévenir plutôt tout ce qui est groupe qui serait en dehors*

<sup>33</sup>[https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter/Objectifpolice?app\\_data=app%2Fdiscussions%2Fview%2F139115%2Fbonjour-je-me-pose-plusieurs-questions-sur-les-cs](https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter/Objectifpolice?app_data=app%2Fdiscussions%2Fview%2F139115%2Fbonjour-je-me-pose-plusieurs-questions-sur-les-cs)

<sup>34</sup> Un membre de la CSI75 avait notamment provoqué une personne avant de lui donner une gifle le 14 avril au soir : <https://twitter.com/ObsParisien/status/1647963192453218308?s=20>

*de la manifestation, qui irait casser mais dans les rues adjacentes, en dehors de la manifestation [...] on est plus sur les violences urbaines plus que sur du maintien de l'ordre ».*

Le fait de mobiliser des unités formées à la gestion des violences urbaines et non au maintien de l'ordre axe la manœuvre sur la répression plutôt que sur un équilibre entre ordre public et liberté de manifester. C'est pourtant l'essence même du maintien de l'ordre selon le directeur général de la police nationale : « *le maintien de l'ordre est un exercice qui vise à maintenir l'équilibre entre la liberté de manifester et d'exprimer ses opinions, et d'autre part la sécurité des personnes et des biens, quelles que soient ces personnes*<sup>35</sup> ».

#### **Du matin au soir, mobilisation des mêmes personnels des forces de l'ordre**

Les observations réalisées ainsi qu'un échange avec une journaliste intégrée à l'équipe de la 12<sup>e</sup> compagnie d'intervention ont confirmé que les unités déployées en journée et le soir pour le quadrillage du secteur Opéra étaient les mêmes. Les unités présentes étaient donc sur le maintien de l'ordre de la manifestation République-Nation en journée.

La journaliste a informé l'équipe d'observation présente que, les compagnies d'intervention étaient mobilisées sur le dispositif depuis 14 heures, et les gendarmes mobiles depuis 8 heures du matin :

*« Les unités ont été directement déployées pour la sécurisation du quartier opéra sans pause directement après la manifestation, la sécurisation du quartier pouvant continuer jusqu'à tard dans la nuit ».*

Le quadrillage du quartier demandait ainsi de mobiliser des forces de l'ordre fatiguées par la manifestation de la journée. La fatigue accumulée lors de la journée peut altérer le discernement des agent·e·s : confier un dispositif à des personnes fatiguées et armées peut constituer une mise en danger des personnes. Ce choix n'est pas anodin et montre une doctrine faisant primer la prévention des troubles à l'ordre public sur la sécurité des personnes et sur la liberté fondamentale de manifester.

---

<sup>35</sup>Audition à l'Assemblée nationale « Organisation des groupuscules violents en manifestation : auditions de la DGPN et de la DGGN »

## IV. Des pratiques policières liées à une stratégie de maîtrise du récit des évènements

Les observations ont relevé que des personnes, une journaliste et un sénateur, ont accompagné des forces de l'ordre pour la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Cette invitation à suivre les pratiques policières depuis leurs positions interroge, à un moment où d'autres journalistes ont subi des violences sur le terrain de la manifestation (A). Les entraves aux observations démontrent, de même, qu'il était probablement plus question d'une maîtrise du récit que d'un souci de transparence (B).

### A. Maîtriser la communication du 1er mai : l'invitation à accompagner les forces de l'ordre

Les forces de l'ordre ont été accompagnées par une journaliste ainsi que par un sénateur du Parti Socialiste (PS). Depuis le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, des journalistes ainsi que des parlementaires<sup>36</sup> ont été invités à accompagner les forces de l'ordre sur les opérations du maintien de l'ordre.

Ces dispositifs interrogent : on pourrait d'abord être tenté d'y voir un souci démocratique de la part de l'institution policière, qui ouvrirait ses rangs aux journalistes souhaitant documenter ses pratiques. Cette hypothèse est cependant réfutée par le traitement réservé à toutes les personnes souhaitant documenter les pratiques policières depuis plusieurs années en France<sup>37</sup>. De ce point de vue, le 1er mai n'a d'ailleurs pas fait exception, puisque les équipes de l'OPLP ont été entravées à plusieurs reprises dans leurs missions, et des journalistes ont été violenté·e·s.

---

<sup>36</sup> Thomas Porte avait également été invité par Gérard Darmanin lors de son audition à l'Assemblée nationale du 5 avril 2023 à passer la journée avec la BRAV-M.

<sup>37</sup> Voir, à ce propos, les inquiétudes de RSF, mentionnées dans cet article : <https://www.nouvelobs.com/societe/20230324.OBS71329/le-climat-est-inquietant-les-journalistes-desormais-pris-pour-cible-par-la-police-dans-les-manifestations.html>

Ainsi, l'intégration de journalistes ou d'un-e élu-e dans les dispositifs ne vise probablement pas à faciliter la documentation des événements, mais plutôt à influencer leur récit. Cela produit en effet un point de vue favorable à l'action des forces de l'ordre, voire aveugle aux violences qu'elles commettent, même lorsqu'elles se font en violation flagrante de la loi. Le Sénateur du parti socialiste, Jérôme Durain, a par exemple déclaré qu'il n'avait « *pas vu* » de « *violences policières* »<sup>38</sup> en accompagnant la BRAV le 1er mai. Pourtant, les observations démontrent que la compagnie d'intervention qu'il accompagnait a bien fait usage de la force de manière illégale, en frappant notamment des manifestant-e-s au sol (*voir partie I*).

C'est aussi le danger des stratégies mises en œuvre par la hiérarchie qui risque de passer inaperçu. Jérôme Durain a affirmé avoir « *vu une forme de retenue dans le dispositif policier, dans le positionnement* »<sup>39</sup>, alors que nos observations montrent des charges à répétition dans la foule et un usage abondant d'armes classées « *matériel de guerre* ».



17h19, place de la Nation, angle de l'avenue de Bouvines. La BRAV-M recule après un bond offensif en direction du centre de la place. On distingue alors, au sein de l'unité, un homme dont l'équipement diffère légèrement : il porte notamment deux brassards, l'un siglé « *presse* » et l'autre « *observateur* ». Il tient aussi une caméra



19h32, angle entre la place de la Nation et la rue du faubourg Saint-Antoine. Une journaliste se tient à côté des gendarmes. Elle porte un brassard *presse*, et un casque siglé « *police* », similaire à ceux qui équipent les compagnies d'intervention de la Préfecture de police de Paris.

En parallèle de ces opérations de communication, des violences ont visé des journalistes indépendant-e-s. Tandis que les journalistes embarqué-e-s dans les dispositifs bénéficiaient de protections physiques et de laisser-passers spatiaux (circuler au sein des dispositifs, suivre les charges, être protégé-e-s lors de manœuvres des FDO), les autres étaient exposé-e-s à des violences et des intimidations physiques et verbales de la part des FDO.

<sup>38</sup> Intervention de Jérôme Durain sur BFMTV, 2 mai 2023.

<sup>39</sup> [https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/video-mobilisation-du-1er-mai-j-ai-eu-peur-c-est-tres-violent-ca-tape-tres-fort-de-tous-les-cotes-temoigne-un-senateur-qui-a-suivi-la-brav\\_5802797.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/video-mobilisation-du-1er-mai-j-ai-eu-peur-c-est-tres-violent-ca-tape-tres-fort-de-tous-les-cotes-temoigne-un-senateur-qui-a-suivi-la-brav_5802797.html)



17h09, place de la Nation. Une photographe prend des images d'une interpellation. Sans raison apparente, un agent de la compagnie d'intervention décide de pousser la photographe, qui tombe au sol, sur le dos.



Vers 18h10, Place des Antilles. Un homme qui filmait la BRAV-M gardant des personnes interpellées contre un mur est à son tour interpellé. Les personnes souhaitant prendre des images de son interpellation sont vigoureusement éloignées. Détail de la scène : voir Annexe n°4

Ces méthodes semblent correspondre à la perspective exprimée dans la première version du Schéma national du maintien de l'ordre (2020). Le ministère de l'intérieur y avait manifesté sa volonté de mettre en place, pour les journalistes souhaitant couvrir les opérations de maintien de l'ordre, un système d'accréditation auprès des autorités. Des voix dans la société civile s'étaient alors inquiétées d'une disposition risquant de conduire à une mise sous tutelle des journalistes, et le Conseil d'État, saisi, avait finalement fait annuler ce point<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> <https://www.conseil-etat.fr/actualites/manoeuvre-d-encercllement-accreditation-des-journalistes-le-conseil-etat-annule-plusieurs-points-du-schema-du-maintien-de-l-ordre>

## B. Des entraves successives à l'observation

Le contrôle du récit s'est également manifesté à travers les entraves successives que les équipes d'observation ont subies.

À 13h35, une première équipe d'observation se rendant sur la place de la République a été stoppée par un barrage de la Gendarmerie mobile. Les agents ont expliqué aux membres de l'équipe qu'il leur était interdit d'accéder aux lieux de la manifestation avec leur équipement de protection. Il a finalement fallu l'insistance des observateur·ice·s pour faire valoir leurs droits, puis l'intervention d'un gradé, pour que les forces de l'ordre laissent passer l'équipe avec l'équipement qu'elle est en droit de porter, et qui est indispensable pour mener des observations dans de bonnes conditions.

À 13H46, une seconde équipe d'observation s'est présentée aux abords du dispositif. Des barrages filtrants étaient formés aux abords de la manifestation afin d'effectuer des contrôles et de saisir tout matériel prohibé. Les observateur·ice·s, au même titre que les journalistes, disposent d'un statut leur permettant d'entrer sur la manifestation avec leur matériel de protection, comprenant notamment leur casque et leurs lunettes<sup>41</sup>. Ce matériel de protection est une garantie qu'ils puissent mener leur mission à bien. La commissaire présente a pourtant refusé de laisser entrer l'équipe avec le matériel, les contraignant à essayer d'entrer par d'autres moyens. La commissaire, relevant l'enregistrement de la conversation (comme toutes les interactions des équipes d'observation avec les forces de l'ordre), refusa de continuer à dialoguer avec l'équipe.

Cette même commissaire est à l'origine d'une seconde entrave le soir-même. A 20H10, sur la place de l'Opéra, une équipe est venue se présenter en début d'observation à la commissaire, ainsi que le protocole de l'Observatoire le veut. Le processus habituel voudrait que la/le commissaire signale ensuite aux unités qu'une équipe est présente et qu'elle doit pouvoir circuler librement au sein du dispositif. Pourtant, malgré cette présentation, la commissaire n'a pas informé de leur présence et des contrôles répétés sont venus entraver leur mission d'observation : en l'espace de dix minutes, trois contrôles ont été effectués à leur rencontre, notamment en raison de leur matériel de protection.

Ne pouvant observer en raison des contrôles successifs, l'équipe a choisi de se signaler une seconde fois à la commissaire. La commissaire leur a alors répondu avoir volontairement décidé de ne pas signaler à ses unités la présence des observateur·ice·s, et donc de ne pas garantir le bon déroulement de leur mission. Elle a expliqué ce choix en indiquant qu'elle n'appréciait pas les méthodes des observateur·ice·s de la LDH, qui enregistrent les interactions avec les forces de l'ordre.

---

<sup>41</sup> Décision numéro 444849 du Conseil d'Etat ; Observation de l'ONU n°37

<b><u>Exemples d'entraves aux observateur-ice-s : équipe 3 (soirée)</u></b>	
<b>20H10, Place de l'Opéra</b>	Présentation de l'équipe à la commissaire
<b>20H12, Place de l'Opéra</b>	Deux gendarmes mobiles demandent à l'équipe de s'identifier auprès d'eux puis leur demandent à les contrôler et effectuer une inspection visuelle des sacs en raison de leur matériel de protection (casques et lunettes). L'équipe explique qu'elle a déjà été se signaler à la commissaire. Après discussion, les gendarmes finissent par laisser l'équipe circuler.
<b>20H14, Place de l'Opéra</b>	D'autres gendarmes contrôlent l'équipe en évoquant une réquisition du procureur. L'équipe informe qu'elle a déjà été contrôlée et s'est déjà présentée à la commissaire, qu'elle doit circuler pour observer. Après discussion, les gendarmes finissent une fois encore par laisser l'équipe circuler.
<b>20H20, Place de l'Opéra</b>	<p>Troisième contrôle l'équipe de la part de gendarmes. Les observateur-ice-s retournent voir la commissaire pour lui signaler que ses agents continuent à les contrôler malgré leur présentation en arrivant.</p> <p>La commissaire refuse les échanges : <i>« je sais que vous enregistrez, j'ai vu vos collègues tout à l'heure et je n'ai pas aimé leurs méthodes alors je ne parlerai plus à la LDH, au revoir »</i></p>

Les « méthodes » dénoncées par la commissaire sont inhérentes à l'observation : toutes les interactions entre les forces de l'ordre et les observateur-ice-s doivent être enregistrées. Un observatoire ne peut observer sans recueillir des données, sous forme de notes, de sons et d'images. C'est donc précisément sa mission qui est remise en cause.

Ce choix délibéré de ne pas signaler la présence des observateur-ice-s les prive ainsi de la garantie de mener leur mission à bien. Il témoigne d'un climat de défiance des forces de l'ordre envers les personnes présentes : personnes inquisitionnées, avec une recherche d'infraction ou de toute preuve de la qualité de manifestant-e-s, et observateur-ice-s entravé-e-s dans leur mission.

Les entraves n'ont cependant pas concerné que l'arrivée sur les lieux de la manifestation. Lors de la manifestation intersyndicale, à 18H48, une équipe d'observation a notamment été entravée par la 12<sup>e</sup> compagnie d'intervention, que le sénateur Jérôme Durain accompagnait. L'équipe observait l'interpellation d'une personne plaquée au sol. Les policiers ont repoussé brutalement l'équipe, l'empêchant de filmer la scène.

<p>18h48 Place de la Nation</p>	<p>Des personnes sont interpellées : une est debout et l'autre est par terre sur le ventre. L'équipe ne peut pas s'approcher, et se fait repousser brutalement par un agent d'une compagnie d'intervention (sans RIO) – le sénateur observateur est derrière. Un supérieur arrive et dit aux agent·e·s de ne plus parler aux manifestant·e·s.</p>
<p>18h50 Place de la Nation</p>	<p>La consigne semble être donnée de repousser les observateur·ice·s en plein milieu de la chaussée. L'agent de la compagnie d'intervention précité en profite pour pousser violemment l'équipe vers le cours de Vincennes.</p>

## C. La notion de désescalade réduite au statut d'élément de langage pour une communication médiatique

### **La doctrine de Laurent Nuñez, une stratégie de la désescalade ?**

Le 2 mai 2023, sur France Info : « *malgré la stratégie de désescalade que nous mettons en place [...] on a vu une grande violence dans le précortège* ».

Le 3 mai 2023, sur CNEWS : « *Comme à chaque manifestation, j'étais dans la désescalade* ».

De quelle désescalade parle Laurent Nuñez ? Elle se résume, selon ses mots, au fait de ne pas mettre les forces de l'ordre au contact des manifestant·e·s lorsque la situation est calme.

### **La définition de la désescalade selon Laurent Nuñez**

Le 1<sup>er</sup> mai 2023, sur RTL : « *On parle beaucoup de ce concept – d'ailleurs c'est un mot que beaucoup utilisent sans trop savoir ce qu'il recouvre – de la désescalade. Mais nous appliquons la désescalade en permanence ! Ça veut dire que les forces de l'ordre ne se montrent pas, elles ne sont pas dans une attitude que d'aucuns, certains, qualifient de provocatrice, vous savez il y a des gens dans ce pays qui considèrent que le simple présence des forces de l'ordre est une provocation. Eh bien, nous ne sommes pas dans la provocation, nous sommes toujours à distance, mais très prompts à intervenir dès qu'il y a des incidents c'est ce que nous faisons toujours très rapidement avec beaucoup de réactivité et c'est ce qui se passera encore aujourd'hui le 1<sup>er</sup> mai. Pour ceux qui seront là pour défiler de manière festive il n'y aura pas de souci, mais pour les casseurs et les fauteurs de trouble nous aurons une réponse extrêmement ferme.* »

Le 1<sup>er</sup> mai 2023, sur LCI :

Laurent Nuñez : « *[...] avec, comme d'habitude, une technique maintenant bien rôdée de désescalade. On ne sera pas visibles le long du cortège, par contre prompts et prêts à intervenir s'il devait y avoir les moindres dégradations ou des violences contre les personnes.*

Paul Larroutourou : [...] *C'est ça que vous appelez la désescalade, des policiers pas loin, mais pas visuellement au contact des manifestants ?*

Laurent Nuñez : *Mais absolument, c'est ça ce qu'on appelle la désescalade, c'est ça ce qu'on applique. D'abord la désescalade, c'est aussi bien évidemment en amont, la préparation de la manifestation, c'est aussi le dialogue avec les organisations syndicales, et pendant, en gestion pendant le cortège, c'est de ne pas être visible, sauf quand il y a des sites, évidemment, à protéger, mais surtout quand il y a des violences, nous intervenons, nous traitons ces violences, et : nous nous retirons ! On ne peut pas accuser la police de la moindre provocation. »*

**La désescalade, telle que Laurent Nuñez la redéfinit, est donc une stratégie qui consiste simplement à ne pas demander aux forces de l'ordre d'intervenir lorsqu'il n'y a aucune raison de le faire.**

Cette définition minimale vide la notion de son sens. Elle permet ensuite de justifier le fait de ne pas recourir à de véritables stratégies de désescalade lorsqu'elles pourraient justement se montrer utile : les moments où la tension est élevée, et où la désescalade consisterait à essayer de la faire retomber. Mais ceci ne semble pas entrer dans **les vues de Laurent Nuñez, qui considère que « la désescalade, ça a du bon, mais quand il y a des violences, moi je sors de la désescalade »**.<sup>42</sup>

**Les observations confirment ici les propos du préfet : la police n'a pas cherché à faire retomber les tensions lorsque des violences éclataient, préférant mettre en œuvre des stratégies conduisant au maintien, voire à l'escalade de la violence.**

---

<sup>42</sup> Propos tenus le 2 mai 2023, sur BFMTV ([https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-nunez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05\\_VN-202305020932.html](https://www.bfmtv.com/replay-emissions/calvi-3d/laurent-nunez-nous-intervenons-de-maniere-proportionnee-02-05_VN-202305020932.html))

# CONCLUSION

Les observations du 1er mai ont relevé des violences, des mises en danger, et de nombreuses atteintes à la liberté de manifester. Comme l'établit ce rapport, l'usage de la force et les interpellations ont été indiscriminées ou arbitraires. Alors que Laurent Nuñez parle de stratégies de désescalade, de telles pratiques correspondent au contraire à ce que les chercheur·euses spécialistes du maintien de l'ordre nomment « l'escalade » :

**La logique de l'escalade décrite par Olivier Fillieule et Fabien Jobard :**

« Grâce à une démarche d'observation expérimentale et participative et en faisant fond sur des acquis antérieurs, les chercheurs sont de plus en plus nombreux à souligner qu'une action policière indiscriminée ou perçue comme telle a toutes les chances de provoquer une solidarisation de la foule et une escalade confrontative<sup>43</sup> ».

Les pratiques observées contredisent aussi les propos de Laurent Nuñez lorsqu'il affirme, à propos de cette journée de manifestation, que « *la police, loin de provoquer, loin d'agresser, loin de réprimer, protège la liberté de manifester* »<sup>44</sup>. De manière générale, les interventions médiatiques du préfet de police de Paris et du gouvernement n'ont mentionné que des faits de violence de la part de manifestant·e·s. Les équipes d'observation ont quant à elles relevé des stratégies de maintien de l'ordre menant à de nombreux usages disproportionnés de la force, à un recours à des armes très dangereuses, et à des pratiques allant à l'encontre de la liberté de manifester.

Le 1<sup>er</sup> mai a aussi constitué une occasion de pour l'exécutif de préparer le terrain pour l'annonce d'une nouvelle loi anticasseurs, souhaitée par les syndicats de police. Cette loi conforte l'idée d'un tournant répressif, et affiche une priorité donnée à la surveillance et la punition plutôt qu'à la garantie de la liberté de manifester, ainsi que le choix de déconsidérer les manifestant·e·s en tant qu'acteur·rice·s politiques.

---

<sup>43</sup> Olivier Fillieule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre*, p.195 (nous soulignons).

<sup>44</sup> Le 3 mai 2023, sur CNEWS.

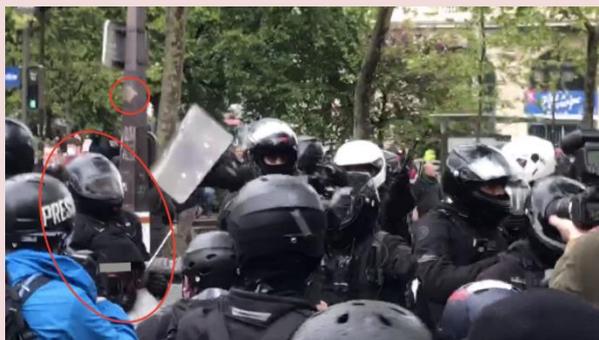
# ANNEXES

## Annexe 1 : 15h33, Place Léon Blum

### Exemple de séquence au cours de laquelle la décision de procéder à des interpellations génère des violences



15h33, place Léon Blum. La BRAV-M surgit sur la place pour procéder à une interpellation.



Un agent tient et tire la personne interpellée par le cou. La situation se tend : la BRAV-M est huée et un projectile arrive vers elle.



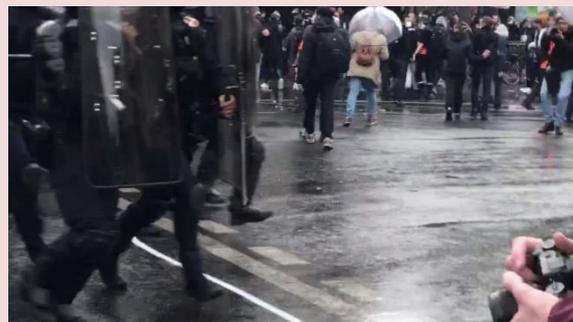
La BRAV-M traverse ensuite toute la place, au milieu des manifestant.es. Les membres de l'unité tiennent leurs matraques de manière menaçante.



Le petit groupe de BRAV-M progresse en sautillant entre les personnes et se retrouve en plein centre de la place.



Une grenade lacrymogène est utilisée : elle se disloque au milieu du groupe de journalistes qui documentait la scène.



15h34. Des CRS arrivent en renfort et chargent vers le centre de la place.



*Une journaliste, surprise sur le trajet de la charge, lève les mains en l'air. La journaliste est poussée par un policier.*



*Quelques mètres plus loin, un homme âgé, se trouve aussi sur la trajectoire des CRS. Il semble à genoux et lève aussi les mains en l'air. Un policier pose sa main sur le bras de l'homme, lève sa matraque, puis lui porte un coup.*



*Les CRS poursuivent leur charge. Des personnes viennent porter assistance à l'homme frappé, qui se relève hagard mais sans blessure apparente. 15h35. Les CRS repartent et inondent la place de gaz lacrymogène dans leur repli.*

## Annexe 2 : 17h15, place de la Nation

**Exemple de séquence au cours de laquelle la décision de procéder à des interpellations génère de la tension et conduit à l'usage d'armes classées « matériel de guerre »**



17h15, place de la Nation.  
Les FDO viennent de procéder à plusieurs interpellations.  
Une personne interpellée est transportée par des CRS vers l'avenue de Bouvines, sous les sifflets des manifestant-es.



17h16, place de la Nation, devant l'avenue de Bouvines.  
Une compagnie d'intervention se prépare à charger pour interpellier quelqu'un. Au second plan, une BRAV-M.



17h16, place de la Nation, devant l'avenue de Bouvines.  
Une compagnie d'intervention se prépare à charger pour interpellier quelqu'un. Au second plan, une BRAV-M.



Les policiers s'élancent vers le centre de la place. L'un d'eux chute dans sa course.



Une personne est interpellée et transportée par les policiers.  
Sifflets et huées de la part des manifestant-es. La tension est montée



Des agents, restés sur la place, sont hués. L'un d'eux trébuche en reculant et est rapidement relevé par ses collègues. Un ou deux projectiles semblent lancés dans leur direction.



17h18 :  
*Un agent lance une grenade de désencerclement (GENL).*



*La grenade rebondit jusqu'à un rebord de bois.*



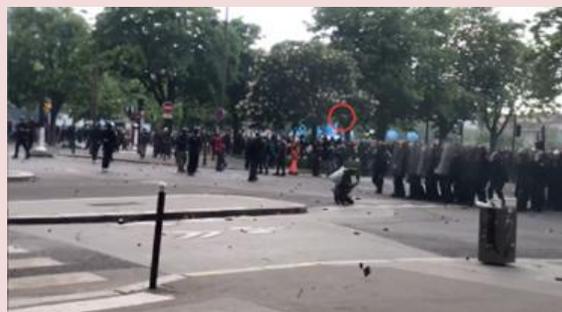
*Instant suivant : la grenade explose, dans une détonation de 144 décibels, projetant ses dix-huit plots à 450km/h, ainsi que son corps qui s'élançe en diagonale vers le ciel.*

## Annexe 3 : 17h55, Place de la Nation

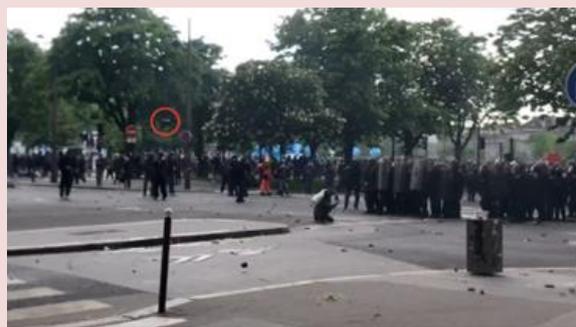
### Lancer non réglementaire de grenade de désencerclement (GENL)



*Place de la Nation, 17h55. Un membre des CRS s'apprête à lancer une grenade GENL en l'air. Ce type de lancer est proscrit, car le risque de blessure grave et de mutilation est accru si la grenade explose en l'air.*



*La grenade suit une trajectoire en cloche.*



*La grenade explose à hauteur de tête. .*



*Détail : le corps de la grenade est projeté*



*Instant suivant : on distingue quelques-uns des dix-huit plots projetés par l'explosion de grenade (image suivante : détail).*



## Annexe 4 : 18h05, Place des Antilles

### Interpellation sans raison apparente, escalade des tensions, entraves à la documentation



*De 18h05 à 18h09 environ, Place des Antilles. Les BRAV-M retiennent des personnes interpellées contre le bâtiment. Un manifestant les provoque verbalement mais, à part cela, la situation est parfaitement calme. Des manifestant-e-s et des journalistes observent la scène.*



*18h09. De manière soudaine et imprévisible, quelques agents de la BRAV-M se regroupent et chargent sur une dizaine de mètres.*

*L'un d'eux fait usage de sa gazeuse à main tout en avançant.*



*Un autre agent trébuche et tombe.*



*Son collègue l'assiste puis le pousse vers un homme, dans la direction opposée.*



*L'homme, porteur d'un appareil photo, est pris en étau entre deux agents. Il est interpellé alors qu'il était sur place depuis plusieurs minutes, en train de prendre des photos*



*D'autres journalistes et photographes sont écartés, pendant que l'homme est emmené vers le mur contre lequel sont retenues les personnes interpellées avant lui. Une photographe un petit peu plus insistante est poussée une première fois par un agent.*



*Elle proteste.*



*Un autre agent s'approche en tendant sa matraque.*



*Il saisit la photographe pour la pousser brutalement, avant de faire reculer ses collègues.*



## Annexe 5 : 21h19, Place de la Nation (bouche de métro)

### Évacuation par le métro



*21h19, place de la Nation. Bouche de métro face à la rue Jaucourt. Les manifestant-e-s sont poussé-e-s vigoureusement dans les escaliers du métro par les gendarmes mobiles qui utilisent leurs boucliers à cet effet. Certain-e-s sont proches de tomber. Une gendarme point une gazeuse lacrymogène vers un manifestant par-dessus la rambarde.*



*Une dame sort un bâton (qui semble en bois) et donne quelques coups, dans le vide, en direction des gendarmes. La situation se tend. Un gendarme arrache le bâton à la dame, et un autre fait passer son bouclier devant elle pour la bloquer quelques instants. Les gendarmes poussent ensuite plus brutalement sur les dernières marches.*



*De l'autre côté, dans la station, des agents de la sûreté RATP attendent avec quelques policiers.*



*Les gendarmes forment une ligne de boucliers en bas des marches.*



*Situation tendue et coups de matraques.*

*Les dernier-e-s manifestant-e-s devant les tourniquets sont poussé-e-s derrière. La situation se tend encore plus. Des coups de boucliers et de matraques sont portés.*



*De l'autre côté des tourniquets, au départ des couloirs du métro, les agents de la sûreté RATP et les policiers qui les accompagnent interviennent avec des matraques.*



*Ils brandissent des gazeuses lacrymogènes et, pour l'un, ce qui ressemble à un marteau brise-vitre.*



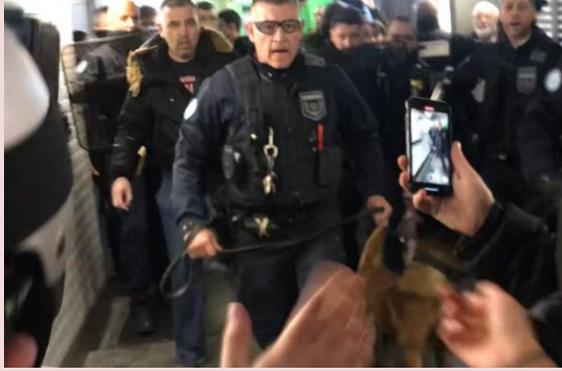
*D'autres agents RATP arrivent en apportant des boucliers.*



*Un chien de combat est amené, qui se dresse sur ses pattes arrière, retenu par sa laisse, et aboie. Un second chien sera amené quelques instants après.*



*Une ligne est formée devant les manifestant-e-s restant-es.*



*Des agents en civil, sans brassard visible, sont aussi présent, et semblent donner des ordres aux autres. Il n'est pas possible de savoir si ces personnes appartiennent à la police ou la RATP.*



*La situation est toujours confuse et tendue.*



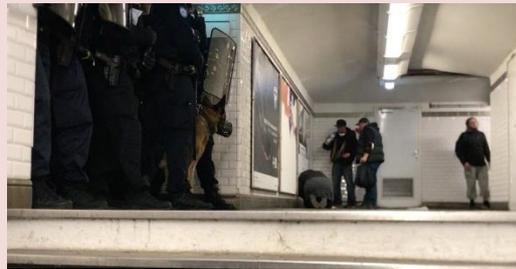
*Les gazeuses lacrymogène sont utilisées, rendant l'atmosphère des couloirs irrespirable.*



*Les chiens s'énervent.*



*Les manifestant-e-s sont conduit-e-s jusqu'aux quais du métro. Les agents restent sur le quai, ce qui leur permet de vérifier que toutes les personnes empruntent le train, et que personne ne cherche à remonter.*



*En haut, les agents aux boucliers tiennent leur ligne, et une personne est en situation de malaise à cause des gaz lacrymogène. Elle ne peut ouvrir les yeux.*

## Annexe 6 : Extraits de minutiers relatifs aux interpellations

ÉQUIPES DE JOURNÉE			
<u>ÉQUIPE 1</u>		<u>ÉQUIPE 2</u>	
<p><b>16h29</b> Place de la Nation, devant la rue du Faubourg Saint-Antoine</p>	<p>Tirs de grenades lacrymogènes et de désencerclement.</p> <p>Charge de la CI depuis l'angle de la brasserie « Le canon de la Nation », interpellation d'une personne.</p> <p>La BRAV-M est présente et fait également des interpellations au niveau du tabac « Au Canon ».</p>	<p><b>15h</b> Angle rue du Chemin Vert / Boulevard Voltaire</p>	<p>Les gendarmes se replient rue du Chemin Vert, avec un interpellé traîné au sol par ses vêtements.</p>
<p><b>16h51</b> Place de la Nation, devant la rue du Faubourg Saint-Antoine</p>	<p>Depuis l'avenue Faubourg St Antoine, lanciers de GENL et charge de la BRAV-M.</p> <p>Charge de la CI, qui interpelle un manifestant, puis la CI se replie. Tirs de projectiles.</p> <p>La BRAV-M se replie au niveau de la LCL.</p> <p>Appels de Médecins suite aux grenades.</p> <p>Nouveaux tirs de gazs lacrymogènes.</p>	<p><b>15h35</b> Place Léon Blum</p>	<p>Intervention des BRAV-M, qui chargent en plein milieu de la place, et interpellent quelques personnes, et les trainent par terre.</p> <p>Les BRAV-M reçoivent des projectiles. Les CRS chargent pour venir les aider puisqu'ils semblent en difficulté : ils courent et donnent des coups de matraques à ceux qu'ils croisent (un CRS donne un coup de matraque à une personne âgée de dos qui était sur l'itinéraire).</p>

<p>17h09</p> <p>Place de la Nation, devant la rue du Faubourg Saint-Antoine</p>	<p>Nouveaux tirs de grenades lacrymogènes longue distance qui arrivent au niveau du kiosque (depuis le Boulevard de Charonne). Encore un autre tir de grenade lacrymogène.</p> <p>Charge de la BRAV-M depuis la rue du Faubourg Saint-Antoine.</p> <p>Interpellation de la BRAV-M, puis repli dans la rue du Faubourg Saint-Antoine.</p>		<p>15h55</p> <p>Impasse Bon Secours</p>	<p>Les CI sortent violemment de l'impasse plusieurs personnes pour les interpellé, dont un vieil homme qui semble être un SDF et a l'air hagard face à ce qui lui arrive.</p>
<p>17h15</p> <p>Place de la Nation, devant la rue du Faubourg Saint-Antoine</p>	<p>De très nombreux GM au niveau de l'ascenseur RER A sur la place.</p> <p>Nous observons au milieu des GM au moins 3 interpellé-es. Deux sont maintenus au sol par les GM.</p> <p>Les GM portent plusieurs Cougars et LBD.</p> <p>Présence d'au moins un commissaire.</p> <p>A priori, nouveaux tirs de grenades lacrymogènes au niveau du Bvd Voltaire.</p>		<p>15h57</p> <p>Vers 186 boulevard Voltaire</p>	<p>De nombreux membres des compagnies d'intervention remontent le cortège par la droite avec un manifestant interpellé (qui marche recroquevillé).</p> <p>Des gendarmes mobiles arrivent par la suite dans le cortège par la droite</p>
<p>17h54</p> <p>Place de la Nation, devant l'avenue de Bel-Air</p>	<p>Les gendarmes sont positionnés au niveau des travaux.</p> <p>Devant le feu, nous voyons des CRS.</p> <p>Nouveaux tirs de grenades lacrymogène.</p> <p>Charge de la gendarmerie mobile, une personne est interpellée, en placage ventral. Des manifestant-e-s crient sur les GM qui ont LBD et Cougar. La zone est extrêmement tendue.</p>		<p>17h12</p> <p>Place de la Nation, face à l'avenue de Taillebourg</p>	<p>Deux membres des compagnies d'intervention se détachent (dont l'un avec un mégaphone) pour appréhender violemment un manifestant qu'ils frappent. Dans la confusion, plusieurs manifestants sont frappés au sol. Intervention conjointe de CRS. Un manifestant est maintenu à terre, tête pressée contre le sol. Des FDO sont déployés autour de la zone d'interpellation. Pas de coups visibles mais maintien du placage de la tête au sol. Un CRS tente d'écarter de la main la caméra d'un journaliste.</p>

	Tirs de grenades lacrymogènes tout autour de nous, nous nous mettons à l'écart.		Un policier menace avec sa gazeuse des manifestants qui s'étaient approchés pour demander la libération du manifestant interpellé.
18h46 Place des Antilles	<p>Charge des compagnies d'intervention vers le passage du Trône, interpellations de personnes au niveau de la Place des Antilles.</p> <p>Nouveaux tirs de gaz lacrymogène à l'angle Cours de Vincennes/Bd de Charonne. L'air est saturé de gaz lacrymogène.</p> <p>Une personne arrêtée est relâchée.</p> <p>Les compagnies d'intervention positionnées sur la place des Antilles a été rejoint par des CRS.</p> <p>Les CRS se mettent en mouvement vers le Cours de Vincennes.</p>	17h17 Place de la Nation, face à l'avenue de Bouvines	Charge d'une unité de CI suivie de la BRAV-M. Interpellation violente d'un manifestant, porté ensuite par quatre agents. Dans le repli des agents, moment de confusion et de tension. Un agent lance une GENL.
18h48 Angle du Bd de Charonne et de l'avenue du Trône	<p>Les personnes interpellées : une est debout et l'autre est par terre sur le ventre (palpation).</p> <p>Nous ne pouvons pas nous approcher, nous nous faisons repousser brutalement par un agent d'une compagnie d'intervention (sans RIO)</p>	17h55 Place de la Nation	Poursuite des charges (CRS), gazage, jets de projectiles. Grenades (explosion de deux GENL). Un manifestant est blessé, se fait emmener par les autres manifestants. Une interpellation par la compagnie d'intervention.
18h50 Angle du Bd de Charonne et de l'avenue du Trône	Les compagnies d'intervention nous repoussent vers le cours de Vincennes.	18h05 Angle boulevard de Charonne/ passage du Trône	La BRAV-M charge. Tirs de LBD. Au deuxième plan, un manifestant interpellé par une autre unité BRAV-M. Le manifestant est posé au sol à l'angle de la place des Antilles. Quelques agents l'entourent.

<p>18h51 Angle du Bd de Charonne et de l'avenue du Trône</p>	<p>Les deux interpellés ont été emmené par la droite, nous n'avons rien vu.</p> <p>Un commissaire présent n'a pas l'air de porter de RIO.</p>		<p>18h07 Place des Antilles</p>	<p>Deux interpellations avec fouille contre le mur du pavillon au centre. BRAV-M.</p>
<p>19h19 Place de la Nation, devant l'Avenue de Bouvines</p>	<p>Charge des CI menée par un commissaire vers les manifestants.es côté Cours de Vincennes.</p> <p>Au moins trois lancers de GENL. Utilisation de la gazeuse à main.</p> <p>La compagnie d'intervention fait l'objet de tirs de projectiles.</p> <p>Un journaliste est interpellé.</p> <p>Gaz lacrymogènes.</p> <p>Une seconde interpellation par le commissaire.</p> <p>La CI se retire vers la rue Bouvine avec les deux interpellés.</p> <p>Appels de Medics au niveau de la Place.</p> <p>La CI se replie vers rue de Bouvine.</p> <p>Évacuation d'un blessé à la tête par les Medics, les CI laisse passer.</p> <p>Les CI ont trois gazeuses à main.</p>		<p>18h10 Place des Antilles</p>	<p>Deux agents de la BRAV-M, dont l'un paraît gradé et l'autre tient un mégaphone, s'extrait du groupe d'interpellation, font mine de s'éloigner et bifurquent brusquement pour se précipiter sur un photographe (amateur ou pro, pas de signe « presse » visible). Ils l'interpellent brusquement, sans raison apparente (la personne était là en train de prendre des images). D'autres photographes sont repoussé-e-s et une photographe est bousculés quelques secondes plus tard.</p>
			<p>18h15 Place des Antilles/av enue du Trône/Nati on/avenue de Taillebourg</p>	<p>Les personnes interpellées sont emmenées par la place en direction de l'avenue de Taillebourg. Le groupe est couvert par un agent qui marche à reculons en brandissant un LBD en direction des manifestants</p>
			<p>19h Nation</p>	<p>Interpellation par des compagnies d'intervention d'un manifestant portant un gilet jaune</p>
			<p>19h01 Nation</p>	<p>Les CRS nous contraignent à reculer à la suite d'une interpellation. Les CRS tirent au Penn Arm</p>